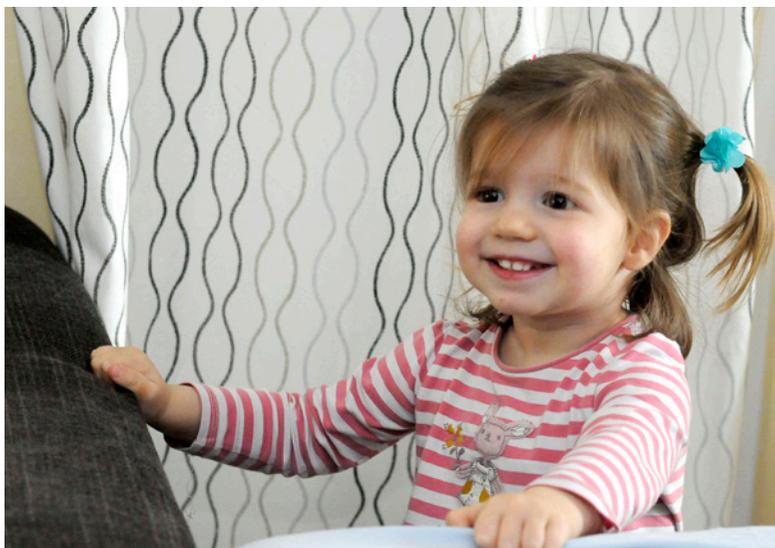


# Petite enfance

Bienvenue à  
l'accueil familial  
de Saint-Martin-d'Hères  
(anciennement crèche familiale)



L'équipe reste à votre disposition si vous avez besoin de plus amples renseignements.

## Édito

En tant que parent, vous pouvez éprouver un certain soulagement d'avoir obtenu un mode de garde. Vous pouvez également, et c'est bien légitime, ressentir une certaine appréhension face à l'inconnu.

Ce petit guide, conçu par les professionnelles du service petite enfance de la commune, est destiné à vous expliquer le rôle, le fonctionnement de la structure dans laquelle votre enfant va faire ses premiers pas ainsi que la manière dont vont se dérouler ses journées.

Au fil des pages vous pourrez découvrir que l'enfant est au cœur de l'organisation de l'accueil familial. Tout est mis en œuvre pour que le rythme de chacun soit respecté et permettre à chaque tout-petit d'évoluer et de grandir dans un cadre rassurant et bienveillant, favorisant à la fois sa socialisation, sa relation avec les autres enfants et les adultes ainsi que son développement personnel harmonieux.

Enfin, vous trouverez dans ce document des éléments concernant la place des parents autour de règles, de principes et de propositions propices à nouer une relation de confiance mutuelle avec des professionnelles à votre disposition pour aborder toute question relative à l'accueil de votre enfant.



**Davis Queiros,**  
maire,

président du Centre communal d'action sociale.

# Sommaire

- Qu'est-ce que l'accueil familial ? ..... p. 5
- Quelles sont les démarches administratives ? ..... p. 8
- Comment va commencer l'accueil de votre enfant ? ..... p. 9
- Quelle est la place des parents ? ..... p. 9
- Déroulement d'une journée ..... p. 11



## Qu'est ce que l'accueil familial ?

C'est l'une des structures d'accueil du jeune enfant du service petite enfance de la commune.

Les horaires d'ouverture sont de 7 h 30 à 18 h 30 avec des dérogations possibles de 7 h à 19 h.

Son effectif actuel est de 45 places réparties chez 15 assistantes maternelles.

Comme dans toutes les structures de la ville, votre enfant est accueilli jusqu'à sa scolarité.

Selon la politique éducative, sociale et culturelle de la commune de Saint-Martin-d'Hères, il bénéficie du même accueil de qualité basé sur son bien-être, son éveil, sa sécurité, son ouverture à la différence. Le tout est défini par le projet éducatif du service petite enfance avec pour valeurs : le partage, le respect et l'échange.

À l'accueil familial, les enfants sont accueillis 4 à 5 jours par semaine, avec un minimum de 6 h par jour au domicile d'une assistante maternelle employée par le service et sous la responsabilité d'une directrice, puéricultrice de formation.



*(Une assistante maternelle est une personne qui choisit d'accueillir des enfants à son domicile après avoir été agréée par la PMI et bénéficié de 120 heures de formation prodiguées par le Conseil départemental de l'Isère)*

Une fois par semaine, les enfants se retrouvent au jardin d'enfant. Par petits groupes de 12 à 15, ils partagent des temps de jeux, de goûter, d'activités diverses. C'est un temps collectif en structure, animé par une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture et une assistante maternelle. Cinq assistantes maternelles rattachées au même jardin d'enfant interviennent à tour de rôle.

## Quels sont les avantages ?

- C'est un bon compromis entre le tout accueil familial au domicile de l'assistante maternelle et le tout collectif dans une structure multi-accueil. Ceci grâce au jardin d'enfants qui se déroule un après-midi par semaine, hors vacances scolaires.



- Le rythme de votre enfant est respecté car il partage ses journées avec un tout petit groupe d'enfants. Il apprend la vie en collectivité en toute sérénité, accompagné par son assistante maternelle. De cette façon, votre enfant rencontre les mêmes adultes et les mêmes enfants durant toute l'année.

- Vous avez quotidiennement une même professionnelle qui, une fois la relation établie, connaît bien votre enfant.

La directrice, l'éducatrice et l'auxiliaire sont là pour accompagner aussi bien votre enfant que son assistante maternelle.

Ainsi, l'accueil familial est composé de différents professionnels qui travaillent en équipe.



- le secrétariat de l'accueil familial gère les factures, ainsi vous n'avez pas de relation d'argent avec l'assistante maternelle. Le tarif dépend de vos ressources présent en compte par la Caf.

- En cas d'absence de l'assistante maternelle habituelle de votre enfant (formation, congés, maladie...), un accueil relais vous est proposé chez une autre assistante maternelle ou en structure collective de la ville. Pour favoriser l'adaptation de votre enfant à ce changement, cet accueil est préparé dans la mesure du possible.

- Avec votre accord, votre enfant peut, en fonction de son âge, participer à des activités exceptionnelles : sorties ciné, musée, bibliothèque, centre de loisirs du Murier...

Vous en êtes informés par l'assistante maternelle. Nous pouvons également vous solliciter, si vous le désirez, afin d'accompagner les enfants à ces activités, en fonction de vos disponibilités.

- Si votre enfant a moins de 4 mois à son entrée en crèche, ou s'il présente des problèmes de santé, une visite médicale est fixée selon la réglementation en cours.

Nous pouvons également, tout comme vous, solliciter l'avis du médecin en votre présence.

### Les assistantes maternelles bénéficient :

- de formations continues comme toutes les professionnelles de la commune.
- d'un accompagnement à domicile par l'éducatrice de jeunes enfants et la directrice.
- de temps de rencontres pour échanger sur leurs pratiques professionnelles.
- du soutien du psychologue et du médecin du service petite enfance.
- de journées pédagogiques regroupant toutes les professionnelles des structures de la ville.
- de matériel approprié de puériculture, éducatif, pédagogique adapté à l'âge des enfants accueillis.
- des activités en partenariat avec d'autres services de la ville (ciné, musée, bibliothèque, Murier...).



## Quelles sont les démarches administratives ?

Faire un dossier auprès du service petite enfance comme pour toutes les autres structures.

### Constitution du dossier :

Pour l'entrée en crèche nous avons besoin des pièces justificatives suivantes :

- livret de famille,
- n° d'allocataire Caf,
- bulletins de salaire (ou justificatif de formation ou justificatif de recherche d'emploi),
- justificatif de domicile,
- certificat médical et carnet de santé.

### Établissement du contrat :

Le contrat d'accueil constitue un engagement mutuel. Il détermine les horaires, le nombre de jours de congés et la durée du contrat (*Cf règlement de fonctionnement*).

Une fois établi, il ne peut être modifié sauf situation exceptionnelle.

Dans ce cas, vous pouvez prendre contact avec la secrétaire et/ou la directrice par téléphone, mail ou par courrier.

Tout changement de contrat, demande exceptionnelle et autre demande de congés devront être confirmés par courrier ou mail.



## Comment va commencer l'accueil de votre enfant ?

Avant de démarrer l'accueil, pour permettre à chacun de se familiariser à ce nouvel univers, apprendre à se connaître mutuellement, créer un climat de confiance favorable à votre accueil et celui de votre enfant, nous vous proposons une adaptation progressive en tenant compte du rythme et des réactions de votre enfant.

Cette adaptation est prise en charge à raison de 8 h par la Caf.

C'est à ce moment-là que vous découvrirez le domicile ; l'assistante maternelle vous présentera son espace privé et familial. Vous pourrez ainsi définir avec elle les pièces auxquelles vous aurez accès par la suite.

## Quelle est la place des parents ?

Votre avis nous intéresse, vos remarques peuvent nous aider à réfléchir sur nos pratiques. N'hésitez pas à nous les faire parvenir, qu'elles soient positives ou non, réalisables ou non.

Nous pouvons vous solliciter, si vous le désirez, pour participer en tant que parent délégué au conseil inter-structure afin de représenter l'accueil familial 1 fois par an.



Nous vous demandons d'apporter le matériel propre à votre enfant : couches, sucette, doudou, vêtements de rechange, lait infantile.

En revanche, l'alimentation ne pourra venir de l'extérieur, sauf en cas de régime particulier, à voir avec la directrice et le médecin de la structure.

En cas de traitement médical, merci de joindre une ordonnance (aucun traitement, même homéopathique, ne pourra être donné sans cela).

Pour la sécurité des enfants, nous vous remercions de retirer les bijoux (même les boucles d'oreille), barrettes et petits objets.

Pour respecter votre place de parent ainsi que le rythme de votre enfant, certaines découvertes se font d'abord à la maison.

Ainsi, avant de proposer un nouvel aliment, l'assistante maternelle attendra que vous l'ayez fait chez vous.

Il en est de même sur le plan éducatif. Par exemple : pour la propreté, si votre enfant est prêt à l'apprentissage, un passage régulier aux toilettes sera proposé dès que vous l'aurez instauré à la maison et en fonction des besoins de l'enfant.

(Pour les enfants portant des couches, les changes sont faits selon le rythme de chacun).



Nous comptons sur vous pour respecter les horaires de votre contrat.

Il est important de prévenir l'assistante maternelle en cas de retard, d'avance, d'imprévu ou d'empêchement.

En effet, les assistantes maternelles organisent leurs journées (sorties au parc, activités...) en fonction de la venue des parents.

L'assistante maternelle prépare votre enfant à votre arrivée prochaine, le rassure sur votre venue.

Si vous êtes en retard, par exemple, quel que soit l'âge de votre enfant, elles vont lui expliquer et lui proposer une activité adaptée pour que le temps lui paraisse moins long.



De même, il est essentiel d'arriver au moins 10 minutes avant l'heure de fin de contrat pour permettre un temps d'échange sur la journée. C'est aussi une façon de reconnaître et de respecter le travail de l'assistante maternelle.

En cas de besoin, vous pouvez joindre votre assistante maternelle uniquement pendant les heures d'ouverture, c'est-à-dire la semaine de 7 h 30 à 18 h 30 (sauf en cas d'urgence).

## Déroulement d'une journée

### Avant l'arrivée des enfants :

L'assistante maternelle prépare sa maison, l'aère, la nettoie, installe les jeux, commence la préparation du repas pour être disponible à votre arrivée.

### De 7 h 30 à 9 h 30/10 h :

C'est généralement l'arrivée des enfants.

L'assistante maternelle vous accueille, il est important de prévoir un peu de temps pour les transmissions du matin.

En fonction de cet échange (sommeil, repas, découvertes faites à la maison, qui viendra le chercher...) elle va organiser sa journée. Elle pourra alors composer en fonction des rythmes de chacun pour y répondre dans la mesure du possible.



## Au cours de la matinée :

Diverses activités sont ensuite proposées :

- balades, jeux moteurs au parc.
- activités dirigées (peinture, gommettes, semoule, psychomotricité, jeux de construction, bricolage, jeux d'extérieur...) en fonction de son âge, de la météo, de l'envie des enfants ou du projet des professionnels.
- petits temps calmes autour des chansons, comptines, histoires.
- activités motrices, danse...
- jeux libres : l'enfant choisit ses jeux, construit, imagine seul ou avec des copains, mais toujours sous le regard vigilant et bienveillant de l'adulte.



## À partir de 11 h :

Le repas préparé par l'assistante maternelle est servi aux enfants. Certains plats peuvent être confectionnés avec les enfants en fonction de leur âge et envie.

Les enfants sont invités à goûter à tous les aliments même en petite quantité.

Dès qu'il est prêt, l'enfant est encouragé à manger seul, ôter son bavoir, aider l'adulte à débarrasser (son verre par exemple...) pour lui permettre d'accéder à l'autonomie.



## Le temps de la sieste

Une fois le repas terminé, les enfants sont préparés pour la sieste. Ils sont changés, habillés de vêtements adaptés et amenés progressivement vers le sommeil grâce à un temps calme.

L'assistante maternelle adapte l'endormissement et le lieu de sommeil en fonction des besoins de chaque enfant.

À tout moment, le rythme de sommeil de l'enfant est respecté.

La prise des repas et des goûters peut être décalée car un enfant endormi n'est jamais réveillé par l'assistante maternelle. Les repas et goûters sont alors pris au réveil de l'enfant.



## L'après-midi

Comme le matin les activités sont adaptées en fonction de l'âge et désir des enfants, du temps, des projets de l'assistante maternelle, du jardin d'enfant...

### Vers 15 h 30

Un temps de goûter a lieu chez l'assistante maternelle, au parc ou au jardin d'enfants...



## Quand arrive l'heure du retour des parents

L'assistante maternelle aura beaucoup de choses à raconter, alors prévoyez du temps.

À chaque moment d'activité de la journée, l'adulte accompagne l'enfant vers la découverte du langage, en mettant des mots sur leurs expériences, leurs découvertes (monter le toboggan, lavage des mains, prise de repas, habillage...) et également sur leurs émotions (plaisir, déplaisir, peur, joie, tristesse...).

*Merci d'avoir pris connaissance de ce document  
et bienvenue à l'accueil familial !*

*L'équipe*





# Accueil familial

Bureau de la direction, éducatrice et secrétaire  
33 rue George Sand  
Tél. 04 76 62 30 36  
E-mail : [accueil.familial@saintmartindheres.fr](mailto:accueil.familial@saintmartindheres.fr)